COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le huit juillet, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 3 juillet deux mil quinze, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Aménagement de la rive sud de la « Grande Rue» - Choix de l'entreprise et approbation du produit des amendes de police.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- RETIENT, pour la mise en sécurité et l'accessibilité du cheminement piétonnier de la rive sud de la « Grande Rue », l'entreprise SERENDIP de BAGUER-PICAN(35).

2- Assainissement – Campagne de contrôle des branchements au réseau d'assainissement collectif - Choix de l'entreprise et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE, en vue de réduire les eaux parasites sur la commune, la réalisation d'une campagne de contrôle des branchements individuels au réseau d'assainissement collectif sur deux ans :
 - o Année 2015 : les branchements situés dans l'agglomération d'Hirel notamment le secteur du Petit Chatelet soit environ 301 branchements,
 - O Année 2016 : le hameau de la Ville-es-Fleurs, la Rue du Bord de Mer, la Rue du Littoral et l'agglomération de Vildé-la-Marine soit environ 290 branchements.
- RETIENT, pour cette campagne, l'entreprise BEDAR de VITRE (35).

3- Extension du parking situé à proximité du cimetière de HIREL et percement du mur d'enceinte - Choix des entreprises.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- RETIENT pour la partie « extension » la société OUEST TP de DINAN (22) et pour la partie « mur de clôture » l'entreprise de M. TURMEL Bernard de HIREL.

4- Cantine municipale – Année scolaire 2015/2016 - Choix de l'entreprise en charge de la fourniture des repas et tarification du repas.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la reconduction, pour l'année scolaire 2015/2016, de la convention avec LA CUISINE EVOLUTIVE pour la fourniture des repas à la cantine municipale,
- AUGMENTE, pour la rentrée scolaire 2015/2016, les tarifs demandés aux bénéficiaires, à savoir 3 € pour un repas enfant et 4,35 € pour un repas adulte.

5- Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort (SIE) - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2014.

Le conseil municipal, , à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune. Il est public et permet d'informer les usagers du service d'eau potable.